

PCDR

Commission Locale de Développement Rural

Rapporteur : Katty BURGEON

Adresse de messagerie :
katty.burgeon@esneux.be
Téléphone : 04/380.94.12

Approbation du PV de la CLDR du 22.01.18

La séance débute à 19h40. Le procès-verbal du 22 janvier 2018 est approuvé sans remarques, si ce n'est celle soulignant bien le caractère consultatif de la CCATM, invitée à assister à la présentation du projet du centre d'Esneux, mais non à le voter, comme le précise le procès-verbal en question.

Approbation du rapport annuel 2017 du PCDR

Le rapport 2017 du PCDR est approuvé sans remarques.

Fiche 1.1 – Centre d'Esneux : Etat d'avancement.

La Présidente annonce aux membres que **le Ministre R. COLLIN a signé la convention-réalisation relative à l'aménagement du centre d'Esneux**, non sur base du projet définitif, mais **sur base de l'avant-projet**, et ce en raison de la date d'échéance du PCDR (25 février 2018). Cette convention-réalisation implique une subvention du *Développement Rural* plafonnée définitivement au montant de 704.120.76 € (dont 22.598,20 € ont déjà été accordés à la Commune en juin 2015, dans le cadre de l'obtention de la convention-faisabilité qui avait constitué une première étape dans l'avancement de ce projet). À titre indicatif, cette subvention prendra en charge la partie des travaux relative au développement rural (606.120,76 €) ainsi que l'éclairage public (98.000,00 €).

S'ensuit l'annonce **du prochain octroi d'un subside de 150 000 € pour ce projet du centre d'Esneux par la Ministre V. DE BUE** dans le cadre de son récent appel à projets visant à « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité des communes ». Ces 150 000 € financeront les deux zones de jeux et allègeront donc la part communale relative à ces travaux (à la base estimée à 321.393,16 €). La Présidente salue à cet effet le travail de Mme BURGEON qui s'est chargée de répondre à cet appel à projets

Est ensuite abordé **l'article 6 de la Convention-réalisation, relatif au délai de 18 mois à partir de l'obtention de la convention-réalisation** (date d'échéance : 2 septembre 2019) pour la mise en adjudication des travaux. Or, Mme VANNI du GREOVA a récemment contacté Mme FRANCK à cet effet, et il s'avère que ce délai des 18 mois est prévu pour les conventions délivrées sur base du projet définitif, ce qui n'est pas le cas d'Esneux. Aussi, puisqu'Esneux en est encore au stade d'avant-projet, **le Développement rural sera plus clément concernant le délai imparti et tiendra compte de la période électorale qui s'annonce**. En effet, la difficulté de respecter ce délai de 18 mois réside dans le fait que le projet n'a pas encore fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme et que la Commune entre en périodes « suspecte » et électorale. À cet effet et malgré l'accord du *Développement rural* de ne pas suivre la procédure *sensu strictu*, une réunion se tiendra après cette présente CLDR afin de faire avancer le projet selon le délai le plus raisonnable possible dans ce contexte de périodes « suspecte » et électorale.

Présents :

LEMAITRE Julien
PEETERS Robert
VISSE Pierre
LAMALLE Philippe
IKER Laura, Présidente
CALVAER Adrien
FLAGOTHIER Anne-Catherine
LEVEQUE Vincent
BELLIERE François
ROTA Gianfranco
DEFECHEREUX Daniel
WOILLARD Marc
BURGEON Katty
EVRARD Alix, GREOVA
GEORIS Pierre

Excusés :

JEGHERS Pierre
MONAMI Rémi

Lorsque le permis d'urbanisme sera obtenu et retourné à la Commune, il devra encore faire l'objet des avis préalables de la DG05 (*Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé*) et du Ministre de *Développement rural* (DGO3) avant que SWECO s'attèle au projet définitif. Toujours dans ce contexte proche des élections, la Présidente rappelle aux membres qu'**aucune décision irrévocable relative à l'aménagement du centre d'Esneux n'engagera la future majorité.**

Certaines questions sont ensuite émises par les membres :

- **Qu'en est-il du projet de réévaluation du montant des travaux annoncés lors de la dernière CLDR ?**

Un membre annonce que des doublons existent pour 8 à 10 postes. Mme BURGEON rappelle que le devis estimatif sur lequel les observations se sont basées ne correspondait pas vraiment au projet actualisé. Le même membre précise que la construction de la grande esplanade en lignes de pavés de grès représente un coût très important et que le choix d'un autre matériau pourrait constituer une économie de 150 000 €. Mme BURGEON répond que la Commune a fait le choix de maintenir les matériaux proposés par SWECO, qui à la base avait d'ailleurs proposé cette esplanade en pierre bleue, matériau encore bien plus onéreux que le grès. La Présidente acquiesce le maintien de ce choix en précisant qu'une certaine tenue est tout de même souhaitée pour ce projet de réaménagement. Le coût total des bancs, estimé à environ 100 000 €, est aussi déploré. La Présidente partage cet avis et précise qu'ils ne sont en outre pas assez esthétiques. Enfin, concernant le nombre de plantations, Mme BURGEON rappelle qu'il a déjà grandement été revu à la baisse. Concernant les aspects plus techniques, Mme BURGEON va prochainement recevoir les avis objectifs de M. VISSE (membre de la CLDR et directeur de la société de travaux ELOY), qui ne sera avec certitude pas fondé sur un quelconque intérêt financier.

- **Quand ce projet pourrait-il démarrer sans pour autant épuiser les finances communales ?**

Si la prochaine majorité est d'accord et que les finances communales le permettent, et en tenant compte des éventuels recours possibles, les travaux pourraient débiter au printemps 2020.

Un membre souhaite recevoir une photo, un schéma directeur ou un plan de l'avant-projet afin de pouvoir en disposer d'un meilleur aperçu. La Présidente s'engage à les lui faire parvenir.

Enfin, un membre fait un retour sur l'étude *ratio-investissement* menée pour la Commune de Marche-en-Famenne qui avait été abordée lors de la dernière CLDR. Il rapporte aux membres qu'après une discussion avec des chercheurs de l'*Ulg*, ces derniers se sont interrogés quant au moyen d'obtenir un tel *ratio*. La Présidente le remercie pour sa recherche.

Divers

- Ce prochain jeudi 22 mars 2018, il est prévu que le Conseil communal relance la collaboration entre la Commune et le GREOVA pour une période de 4 mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de juin 2018, lorsque débutera

la période dite « suspecte ». Il ne sert en effet à rien de maintenir la CLDR en ces circonstances. Il sera décidé plus tard si la Commune reprendra ou non les services du GREOVA pour l'accompagnement de la suite du projet relatif au centre d'Esneux.

- Suite à la question d'un membre relative aux activités du nouvel *Office du Tourisme*, la Présidente salue les récentes initiatives et les idées pertinentes d'Aline LAMBERT, telles que la traduction en néerlandais du guide touristique et la rédaction d'un folder spécial reprenant toutes les activités, tables et gîtes de la commune (prochainement traduit en néerlandais). Enfin, un membre insiste sur l'importance de mettre au point un site web communal touristique, condition *sine qua non* pour revitaliser le commerce au centre d'Esneux.
- Un membre rappelle enfin qu'une date devra prochainement être fixée pour la présentation du projet du centre d'Esneux à la CCATM.

La réunion se termine vers 20h.